

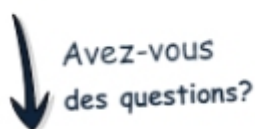
## Fermeture

**En raison des risques sanitaires liés au coronavirus, la MLPA se voit contrainte de fermer ses portes au public sur l'ensemble de ses lieux d'accueil.**

Nous mettons en place le télétravail au sein de nos équipes, afin de vous offrir le meilleur service possible pendant la durée du confinement. Nous sommes à votre disposition pour continuer à remplir nos engagements professionnels.

## **Comment contacter la Mission Locale ?**

Dans cette période difficile, nos conseillers sont disponibles par téléphone sur RDV via un formulaire "[demande d'entretien téléphonique](#)" et par mail "[jeunes@mlpa.fr](mailto:jeunes@mlpa.fr)".



En ligne

Nouveau: A partir du 30/03/2020, discutez en direct depuis notre site web en bas à droite avec un conseiller du lundi au vendredi de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00.

Pour toute demande urgente vous pouvez nous joindre au 03 21 58 15 50.

## **Est-ce que je peux aller dans mon antenne?**

La Mission Locale soutenant l'effort collectif de confinement, et pour limiter au maximum les déplacements, toutes les antennes sont fermées.

SAUVEZ DES VIES  
**RESTEZ  
CHEZ VOUS**

Pendant cette période, tous les rendez-vous sont annulés.

Les conseillers redoublent d'efforts pour répondre aux jeunes inscrits par téléphone, par mail.

## **Comment s'inscrire à la mission locale ?**

Une demande d'inscription à la MLPA peut se faire en ligne, via le formulaire "[Inscription](#)".

## **Dois-je me rendre à mon atelier ou à ma formation prévu pendant la période de confinement ?**

Vous ne devez pas vous déplacer pour vous rendre à un atelier ou à une formation. L'atelier ou la formation peut, en revanche, être proposé à distance (via Internet ou par des contacts téléphoniques).

Le formateur ou accompagnateur reviendra vers vous pour vous indiquer les solutions possibles (proposition de suivi à distance, report, etc.).

Si votre formation est suspendue, votre rémunération initialement prévue durant la formation est maintenue.

## **Dois-je me rendre à mon entretien prévu pendant la période de confinement ?**

Si cet entretien a été fixé avant la période de confinement, vous ne devez pas vous déplacer. Vous pourrez vous voir proposer un contact par téléphone ou e-mail avec votre conseiller.

## **Dois-je toujours rechercher un emploi pendant la période de confinement ?**

Les demandeurs d'emploi doivent rester mobilisés pendant la période de confinement et ne pas hésiter à contacter leur conseiller. De nouvelles offres d'emploi sont d'ores-et-déjà disponibles, notamment dans des secteurs fortement en tension en raison de la crise sanitaire.

Merci de votre compréhension.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)